

**ADMINISTRATION COMMUNALE DE  
SCHAERBEEK**  
**Service Urbanisme et Environnement**  
Monsieur Frédéric NIMAL  
Echevin f.f.  
Place Colignon  
**B - 1030 BRUXELLES**

V/Réf : 2014/299=129/243  
N/Réf. : AVL/JMB/SBK-2.301/s.580  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur l'Echevin,

**Objet : SCHAERBEEK. Chaussée de Haecht, 243.**

**Construction d'une annexe au rez-de-chaussée en façade arrière, aménagement d'une terrasse en façade arrière, construction d'un arrière bâtiment, création d'un lucarne dans le versant de toiture avant, modification de la répartition des logements, modification des caractéristiques esthétiques de la façade (régularisation).**

En réponse à votre lettre du 9 novembre 2015 sous référence, réceptionnée le 12 novembre, nous vous envoyons l'avis émis par notre Assemblée en sa séance du 9 décembre 2015 concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne la régularisation de plusieurs infractions urbanistiques constatées par la Commune de Schaerbeek le 22/04/13. Le bien se situe dans la zone de protection du bien sis à l'angle de la chaussée de Haecht et de la rue de l'Est, 2.

Les interventions à régulariser sont : la réduction du nombre de logements de 5 à 3 ; la construction d'une annexe au rez-de-chaussée de la façade arrière ; l'aménagement d'une terrasse au rez-de-chaussée arrière ; la construction d'un arrière bâtiment ; la création d'une lucarne dans le versant de la toiture avant.

La CRMS n'émet pas de remarque particulière concernant les infractions observées car elles n'ont pas d'impact sur le bien protégé. Par contre, elle demande de ne pas régulariser le velux en haut de la toiture avant mais de se limiter à un seul niveau de velux (au niveau de la lucarne).

Elle s'interroge par contre sur l'intitulé de la demande qui mentionne « modifier les caractéristiques esthétiques de la façade » alors que les plans ne montrent aucune différence entre l'existant et le projet.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de Concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur le projet.

Veuillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

c.c. : - B.D.U. – D.M.S. : Mme M. Kreutz ; - B.D.U. – D.U. : Mme V. Henry.